

Récylum et ista, partenaires pour la collecte et le recyclage des compteurs d'énergie et détecteurs de fumée

ista, leader de la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie dans l'habitat collectif, fait appel à Récylum pour la collecte et le recyclage de ses équipements électriques et électroniques usagés. Il vient de faire équiper ses 13 agences de conteneurs de collecte afin que les équipements usagés qu'elles récupèrent soient dépollués et recyclés conformément à la réglementation.

ista exemplaire en matière de recyclage

ista est un prestataire de services de comptage individuel visant à améliorer l'efficacité énergétique dans l'habitat collectif. Les services mis à disposition des gestionnaires immobiliers vont de la fourniture et de l'installation de compteurs jusqu'au décompte et à l'analyse des données énergétiques sur portail web. Son système de gestion des données énergétiques et la technologie de télérelevé permettent d'individualiser et de piloter les consommations d'énergie et d'eau. En outre, ista installe des détecteurs de fumée et propose une offre de sondes de température et d'humidité en télédiagnostic. Depuis 2014, ista adhère à l'éco-organisme Récylum en tant que producteur des équipements qu'il installe et entretient. Il finance ainsi la filière de collecte et de recyclage. Récemment, ista a fait équiper ses 13 agences de conteneurs de collecte pour les équipements usagés qu'elles récupèrent chez leurs clients : compteurs d'énergie thermique, répartiteurs de frais de chauffage, détecteurs avertisseurs autonomes de fumée, modules radios, concentrateurs.. Récylum vient ensuite les collecter dès qu'ils sont pleins afin de faire dépolluer et recycler les équipements. Des certificats de recyclage permettent à ista de garantir à ses clients la bonne gestion des déchets.



Les équipements électriques : des déchets qui doivent être dépollués !

Les équipements électriques sont trop souvent assimilés à de la simple ferraille ou à des déchets industriels banals, et ne sont malheureusement pas traités de manière conforme à la réglementation. En effet, la présence de certains composants (piles, cartes électroniques, plastiques avec retardateur de flamme bromé, condensateurs, circuits imprimés...) impose une dépollution préalable à toute opération de recyclage. Cette dépollution est aujourd'hui possible grâce à la mise en place d'une filière de recyclage agréée, financée par les producteurs de ces équipements et gérée par l'éco-organisme Récylum. Grâce à cette filière, tous les professionnels détenant de tels déchets bénéficient d'une solution de collecte et de recyclage gratuite et respectueuse de la réglementation, de l'environnement et de la santé. De plus, les équipements électriques professionnels se recyclent à plus de 75% de leur poids permettant, de ce fait, d'économiser les ressources naturelles et énergétiques.



Extraction des composants polluants

Contacts presse :

Récylum - Ophélie Plantard • Tél. : 01 56 28 95 16 • oplantard@recylum.com

Thomas Marko & Associés - Sophie Orain • Tél. : 01 53 20 38 71 • 06 11 62 24 29 • sophie.o@tmarkoagency.com

Récylum est un éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics pour organiser la collecte et le recyclage des lampes usagées et des équipements électriques et électroniques professionnels (DEEE Pro) du bâtiment, de l'industrie, de la recherche et du médical : matériels d'éclairage, de régulation et de contrôle, instruments de mesure, équipements médicaux... Pour en savoir plus : www.recylum.com.